

Marie Moret à monsieur Carré, 4 juin 1885

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Carré \[Guise\]](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (1)

Collation 1 p. (460r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Carré, 4 juin 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 09/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/15935>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [4 juin 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Carré \[Guise\]](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé À propos de l'achat d'une parcelle aux héritiers Casseleux, mitoyenne de sa propriété de Lesquielles-Saint-Germain. Marie Moret demande qu'une superficie de 132 m² soit portée sur l'acte d'acquisition.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées [Casseleux \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Lesquielles-Saint-Germain \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Carré [Guise]

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Droit/Justice

Biographie Notaire à Guise dans le dernier tiers du XIXe siècle.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 31/03/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Quire Familistère 4 juin 1871

Monsieur Carré, notaire.

Si vous faites le contrat d'acquisition par moi de la parcelle des héritiers Casselot, je vous prie de ne pas oublier d'introduire dans l'acte que cette parcelle de terrain mesure, de lisière à ~~chez~~ Marie Monet, 18 mètres de longueur et d'autre lisière 12 mètres sur 6 mètres 60 de largeur. Ce qui fait une superficie totale de 138 mètres. Mais ce mesurage est fait en supposant mitoyenne la haie ~~des~~ propriété voisine ; si il en était autrement, la concurrence serait un peu moindre.

Cette mention me paraît indispensable pour qu'à la majorité des enfants, je n'aie pas, en cas de différend, à me voir réclamer ce que je n'aurais acheté.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de toute ma considération

Marie Monet